

Vignoble, Pâturages et Forêts : pages inédites de La Statistique du Département du Léman de Sismondi

Autor(en): **Zumkeller, Dominique**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **48 (1998)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vignoble, Pâturages et Forêts: pages inédites de *La Statistique du Département du Léman* de Sismondi¹

Dominique Zumkeller

Zusammenfassung

Die 1971 erschienene Edition von Sismondis Statistik des Departements Léman weist eine schmerzliche Lücke auf: Mehrere Blätter zur Landwirtschaft dieses neuen französischen Departementes, das das heutige Hochsavoyen, das Pays de Gex und den Kanton Genf umfasste, sind nicht in die Edition einbezogen worden. Dies ist um so bedauerlicher, als die unberücksichtigt gebliebenen Seiten zentrale Elemente wie den Weinbau, die Weiden und die Forstwirtschaft betreffen.

Dans un trop bref avant-propos Helmut O. Pappe² rappelait, en 1971, la genèse du manuscrit de la Statistique du département du Léman déposé à la Bibliothèque communale de Pescia³. Evoqué pour la première fois dans la littérature historique en 1876⁴, mentionné par Jean-Rodolphe de Salis en 1932⁵, il fallait toutefois attendre 1971 pour que ce texte soit édité sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève par les bons soins de Helmut O. Pappe.

1 Ce travail rentre dans le cadre d'un subside de recherche octroyé par le FNSRS (N° 11-39533.93) «Les agronomes genevois de la première moitié du 19^e siècle: leur place dans le développement de la pensée agronomique de leur temps».

2 J. C. L. Sismondi: *Statistique du département du Léman*, publiée d'après le manuscrit original et présenté par H. O. Pappe: *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XLIV, Genève, 1971, p. IX–XI.

3 Sur l'importance des papiers Sismondi conservés à Pescia on consultera Helmut O. Pappe: «The Significance of the 'Raccolta Sismondi' at Pescia for the interpretation of Sismondi's Life and Work – Prolegomena – to a new Biography», dans *Atti del Colloquio internazionale sul Sismondi* (1970), Rome, 1973, p. 159sq.

4 Pasquale Villari: «Une conversation inédite entre Napoléon 1^{er} et Sismondi», dans *Revue historique*, 1876, p. 238–241.

5 Jean-Rodolphe de Salis: *Sismondi, 1773–1842, la vie et l'œuvre d'un cosmopolite philosophe*, 2 vol., Paris, 1932.

Une des retombées de la mise à disposition du public du texte de la *Statistique* fut la mise en évidence d'une copie de ce même texte déposée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève⁶, comportant des variantes importantes, principalement dans le chapitre relatif à l'agriculture⁷.

L'absence de développement sur la vigne, les pâturages et les forêts, parties intégrantes de l'agriculture du Département du Léman, a sans doute étonné le lecteur attentif de la *Statistique*. A cet étonnement venait s'ajouter l'énigme d'un renvoi, en page 96, à un passage sur l'amélioration des laines du Département. On a beau lire et relire le chapitre consacré à l'agriculture où devrait se trouver le passage mentionné (p. 80–90), on ne le trouve pas. Or, la «copie» genevoise mentionne distinctement les travaux de naturalisation des mérinos entrepris par Charles Pictet [de Rochemont]⁸!

Le manuscrit de Pescia⁹, qui a servi de base à l'édition de la *Statistique* aurait donc été amputé de quelques pages. Amputation d'autant plus difficile à repérer, disons-le à la décharge de l'éditeur, que les pages incriminées se trouvent à la fin d'un chapitre¹⁰. Le manuscrit de la *Statistique* de la Bibliothèque municipale de Pescia se divise en deux parties. La première se compose de 147 folios répartis en sept cahiers. Par le nombre des ratures ces pages constituent vraisemblablement le brouillon du manuscrit. Vient s'ajouter à cette première mouture un huitième cahier de 35 folios. Dans cet ultime cahier ont été recopiés les chapitres relatifs au «Territoire» et à la «Population» ainsi que celui concernant l'«Agriculture». Helmut O. Pappe a utilisé ce huitième cahier pour les deux premiers chapitres de son édition¹¹. Mais un examen minutieux du 8^e cahier montre que les ultimes folios ont été arrachés ! Ces pages ne sont heureusement pas entièrement perdues, même si elles ne sont pas reprises dans l'édition de 1971, puisque elles figurent aussi bien dans le «brouillon» de Pescia que dans la «copie» de Genève. Notre propos se

6 Paul Waeber: «Sismondi à la Bibliothèque publique et universitaire», dans *Musées de Genève*, 138 (1973), p. 18–22.

7 Cf. [Paul Waeber], Catalogue de l'exposition *Sismondi et son temps. Exposition organisée à l'occasion du bi-centenaire de Sismondi: 1773–1973*, organisée au Palais Eynard, Genève, 1973, voir numéro 31.

8 Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève (désormais BPU), Ms suppl. 1022, f° 20; transcrit c'y après.

9 Biblioteca Comunale di Pescia, fondo Sismondi, Mss 17. On consultera aussi Aldo G. Ricci: «L'Archivio Sismondi», dans *Archivi e Cultura*, 1/20 (1980), pp. 103–140.

10 Nous savons que l'édition du manuscrit de Pescia a longtemps été retardée par l'absence du chapitre consacré aux mœurs; Cf. l'avant-propos de H. O. Pappe, de la *Statistique...*, *op. cit.*, p. X.

11 Puis H. O. Pappe a repris dans les cahiers de brouillon les chapitres 3 à 8 (f° 28 à 99) de la première partie ainsi que l'ensemble de la seconde partie de l'ouvrage (soit les f° 101 à 147).

bornera à la présentation de ces quelques folios inédits après avoir présenté la copie genevoise de la *Statistique du département du Léman*¹².

Une copie plus complète que l'original

Entré dans les collections de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève en 1913 ce texte est une copie du manuscrit de Pescia. En effet, le texte conservé à la Biblioteca comunale di Pescia comporte de nombreuses pages biffées qui, dans un louable souci scientifique, ont été retenues lors de l'édition, mais placées entre crochets carrés afin d'être bien séparées du texte¹³. Ces «repentirs» n'ont pas été repris dans le manuscrit genevois.

Les variantes entre les deux textes ne se limitent pas à cette première épuration et il faut faire état de différences nombreuses, mais le plus souvent mineures. La copie genevoise est amputée de nombreux passages. L'«Introduction», par exemple, est réduite à sept lignes¹⁴; mais c'est surtout dans la seconde partie de la *Statistique* intitulée «Administration du Département» que de nouvelles et plus amples coupures ont été opérées. Paul Waeber relevait en son temps que ces coupures visaient «généralement des maladroites ou des phrases contenant des critiques à l'égard du gouvernement»¹⁵. Il y a donc un net désir de clarté et un souci de conciliation. Était-ce en vue d'une publication? Probablement, mais rien dans la correspondance de Sismondi ne laisse transparaître une volonté éditoriale.

Nous savons que la première mouture de la *Statistique* a été rédigée durant l'été 1801¹⁶; mais on ignore de quand datent les corrections de la copie genevoise. Un indice, bien léger, permet une datation approximative. La mention «vieux stile», en page 198 – ligne 22 de l'édition de Pappe – dans la phrase «cet hospital a rendu à ses concitoyens pour l'année 1800 vieux stile» a été supprimée dans la copie de la Bibliothèque publique et universitaire (folio 70 verso). On peut en déduire que cette correction prend place après le rétablissement du calendrier grégorien,

12 L'«Introduction» inédite du brouillon de Pescia, qui diffère largement de celle qui a été retenue pour l'édition de 1971, ainsi que quelques autres variantes feront l'objet d'une prochaine communication.

13 Cf. l'Avant-propos de H. O. Pappe, dans *op. cit.*, p. X.

14 L'Introduction, dans la copie genevoise se résume à: «Cette Statistique sera divisée en 2 parties, le peuple du Léman et son gouvernement. Dans la 1^{re} nous examinerons tout ce qui appartient au pays, tout ce qui peut donner une idée de la situation de ses habitants, sa population, son agriculture, son commerce, ses arts, ses sciences, son histoire, et l'Etat de l'instruction publique. Dans la seconde nous passerons de même en revue toutes les parties de son administration, la justice, les finances, l'ordre militaire, les travaux et les services publics.»

15 [Paul Waeber], Catalogue de l'exposition *Sismondi et son temps*, *op. cit.*, p. 10.

16 J. C. L. Sismondi, *op. cit.*, 1971, p. 64.

soit en 1806. Le caractère uniforme de la copie genevoise permet même d'extrapoler cette remarque à l'ensemble des corrections; ainsi la copie genevoise serait postérieure à 1806. Cette date coïncide avec le retour à Genève du docteur Jean-Jacques de Roches¹⁷, ancien propriétaire du manuscrit et auteur de trois brèves notes que l'on trouve sur la copie genevoise de la *Statistique*¹⁸. Aucun élément ne permet, ne serait-ce que grossièrement, de fixer une borne supérieure! Celle-ci est pourtant antérieure à 1814 car les références au Département du Léman ne sont jamais amputées.

Le Tableau et La Statistique

Dans l'introduction à la *Statistique*, H. O. Pappe a, en son temps, présenté l'ensemble de l'ouvrage. Nous nous bornerons ici à commenter certains points figurant dans les folios inédits dont nous donnons la transcription plus bas. Certains rappels sont cependant nécessaires.

Au début de son chapitre consacré à l'agriculture du département du Léman Sismondi évoquait le besoin que l'on consacre un livre entier à l'agriculture du département tant les pratiques sont variées¹⁹. Sismondi avait, il est vrai, déjà acquis quelque autorité en la matière. Ne venait-il pas de publier le *Tableau de l'agriculture toscane*, fruit de plusieurs années de travail mené sur ses terres ou dans son cabinet du domaine – Val Chiusa – de Pescia, où il réside depuis 1795 et qu'il achète en 1797²⁰. C'est en Toscane, et à l'instar de nombreux contemporains, que Sismondi marie, à ravir, travaux des champs «c'est lui qui fossoye, qui sème, qui labour; qui plante les arbres fruitiers» [...] et travaux d'écriture.

Francesca Sofia a brillamment démontré l'importance de l'étude de la botanique dans la pensée agronomique de Sismondi: «una botanica posta al servizio dell'uomo, alla quale ce si avvicina per quanto essa possa incentivare i progressi dell'agricoltura»²². Plusieurs mémoires inédits, rédigés pendant son exil toscan, conservés à Pescia, attestent clairement d'une activité botanico-agronomique soutenue²³. Pressé, Sis-

17 Sven Stelling-Michaud (sous la direction de): *Le livre du recteur*, Genève, 1983.

18 Le manuscrit de la BPU porte la mention: «Papiers statistiques concernant Genève provenant du Dr De Roches donnés par le Dr Lombard». Les remarques de De Roches portent principalement sur l'éducation.

19 J. C. L. Sismondi: *Statistique...*, op. cit., p. 80.

20 Paul Waeber: *Sismondi: Une biographie*, t. 1, *Les devanciers et la traversée de la Révolution. Chroniques familiales (1692–1800)*, Genève, 1991, p. 224.

21 Lettre de Madame Micheli à Simonde (père), citée par H. O. Pappe dans l'introduction de la *Statistique*, p. 18.

22 Francesca Sofia: *Una biblioteca ginevrina del Settecento: I libri del giovane Sismondi*, Rome, 1983, pp. 99–100.

23 Biblioteca comunale di Pescia, Archivio Sismondi, on peut citer entre autre le Mss 26/1–2–3 «Rules on Agriculture and Gardening drawn from several French books / Regole sopra

mondi profite de mener deux activités de front: «This work being destinated not only to improve myself in farming, but also in writing foreign languages, is written the first part in English and the second in Italian» relève-t-il sur la page de garde d'un manuscrit²⁴.

Helmut O. Pappe a longuement insisté dans l'introduction de la *Statistique* sur la formation du jeune Sismondi: «complète pénétration de la réalité, l'application des meilleurs principes de l'économie et une pensée politique soucieuse de progrès»²⁵ et sur certains aspects qui seront développés ultérieurement dans sa critique du libéralisme²⁶. Pourtant, le rejet du «produit net», l'aversion des grands domaines, l'idéalisation du petit paysan propriétaire – trois éléments clé de la pensée agronomique sismondienne – clairement exposés dans le *Tableau* ne sont que sous-jacent dans la *Statistique*. Mais ils sont là.

Vivement encouragé par son père de mettre par écrit le résultat de ses «observations sur l'agriculture en Toscane et particulièrement sur quelque objet qui fût applicable [à Genève]» afin d'obtenir une place au sein de la «société d'agriculture» de Genève²⁷, Jean-Charles-Léonard rédige son premier ouvrage. Et le *Tableau* de comporter de très nombreuses allusions à l'agriculture genevoise! Le but était atteint. La lettre de couverture que Sismondi adresse au professeur LeFort, président de la Société d'agriculture de Genève, en même temps qu'un exemplaire du *Tableau* destiné à la bibliothèque de cette institution mentionne clairement son attachement à la Classe d'agriculture de la Société pour l'encouragement des Arts de Genève: «Cette Société si intéressante, si utile à notre pays, si digne de la reconnaissance de tous les cultivateurs je l'avois souvent présente à ma pensée en écrivant, et vous reconnaitrez aisément que c'est d'elle que j'ai voulu crayonner le portrait dans mon introduction.»²⁸

Ce premier ouvrage est bien, très bien accueilli: «Votre tableau de l'agriculture de toscane m'a inspiré beaucoup d'interet. Je vois avec plaisir, que vos travaux ont pour objet une Science aussi interessante qu'utile, et j'espere que votre zèle vous fera parcourir d'une manière distinguée la carriere dans laquelle vous entrez» lui répond le ministre de

l'Agricoltura e il Giardinare Tratte da diversi Libri Francesi»; ou encore Mss 6 «Saggio sulla coltivazione delle piante da frutto e delle spalliere: sulla cultura dei peschi».

24 Biblioteca comunale di Pescia, Archivio Sismondi, Mss 26/1–2–3, *op. cit.*

25 Helmut O. Pappe, Introduction de la *Statistique*, p. 26.

26 Helmut O. Pappe: «Some notes on Sismondi's Tableau de l'Agriculture toscane», dans *Genève et l'Italie*, Genève/Paris 1969, p. 242.

27 Lettre du 3 juin 1800 citée par Paul Waeber: «A propos d'une réédition: La place du *Tableau de l'Agriculture toscane* dans l'œuvre du jeune Sismondi», dans *Musées de Genève*, N° 211 (1981), p. 10.

28 Lettre inédite de J. C. L. Sismondi du 17 février 1801, voir BPU, dans Recueil LeFort 5.

l'Intérieur Jean Antoine Chaptal en remerciement des quatre exemplaires qu'il a reçu²⁹.

La publication de cet ouvrage lui valu, à Genève, encouragements – les lettres de Pierre Prévost et de Marc Auguste Pictet sont trop connues pour y revenir – et nomination³⁰. C'est donc fort d'une certaine autorité en matière agricole que Sismondi entreprend son enquête sur le Léman.

Son attitude face à l'agriculture en particulier et à l'agronomie en général est un mélange d'espoir et de circonspection. «Tous ont réussi seul» relève-t-il à propos de nombreux agronomes, et pourtant il n'y a qu'une ou deux découvertes «qui aient mérité d'être adoptées universellement»³¹. La difficulté réside dans la généralisation et le passage à une autre échelle. «Il semble d'abord que la terre rende à son cultivateur l'affection qu'il lui témoigne, qu'elle s'intéresse comme lui à la réussite de ses expériences, et qu'elle favorise de petits essais qui ne pourront jamais être couronnés par le succès lorsqu'ils seront portés sur une échelle beaucoup plus grande.»³²

Chargé de rédiger la *Statistique* au moment où il publie le *Tableau*, on le sent fier mais toutefois modeste de «faire cette double étude sur l'agriculture de Genève et sur celle de la Toscane, j'ai cru que les avantages de ma position pourraient compenser le manque de talents, et m'autoriser à écrire sur un sujet qui m'a paru intéressant» note-t-il dans l'introduction du *Tableau*³³.

Pragmatique, Sismondi est ainsi à la recherche de «principes invariables» et tente de «démêler les règles fixes qui appartiennent à la science, d'avec les modifications nationales qui sont nées de l'application des premières»³⁴. Il est frappé de constater que l'agriculture anglaise et l'agriculture toscane, que tout semble différencier, ont des points communs en ce qui concerne les assolements et la rotation des cultures. Il

29 Biblioteca comunale di Pescia, Archivio Sismondi, A-5-82; Lettre inédite de Chaptal, 1^{er} floréal an IX (20 avril 1801). L'alacrité du *Tableau* a depuis longtemps frappé les historiens de l'économie. En 1899 déjà, Albert Aftalion relevait que certains points qui ont rendu célèbre les *Nouveaux principes* étaient présents dans le *Tableau* (voir Albert Aftalion: *L'œuvre économique de Simonde de Sismondi*, Paris, 1899, p. 20). Puis, à la suite de l'historien français, de nombreuses études ont été consacrées à cette première œuvre (voir l'excellente postface de la réédition du *Tableau...*, Florence, IRPET, 1980, p. 333-369 de Simonetta Bartolozzi Batignani aborde, entre autre, l'ensemble des travaux qui lui ont été consacrés).

30 Helmut O. Pappé: «Some notes on Sismondi's *Tableau de l'Agriculture toscane*», dans *Genève et l'Italie*, Genève/Paris, 1969, p. 229sq., et Paul Waeber: «A propos d'une réédition: La place du *Tableau de l'Agriculture toscane* dans l'œuvre du jeune Sismondi», dans *Musées de Genève*, N° 211 (1981), p. 11.

31 Biblioteca comunale di Pescia, Archivio Sismondi, Mss 11, «Observations sur l'agriculture de Toscane», f° 1. Il s'agit en fait du ms du *Tableau*; les premiers folios présentent de très légères différences stylistiques. Cf. pages 1 et 2 du *Tableau*, *op. cit.*

32 *ibid.*

33 *ibid.*, p. 6.

34 Sismondi: *Tableau*, *op. cit.*, p. VI.

croit ainsi être «presqu'indubitablement sur la route d'une vérité générale»³⁵. La méthode comparative s'impose. La multiplication des monographies locales puis «la réunion de tableaux semblables pour tous les Départemens serait la plus précieuse de toutes les collections»³⁶. Nous savons que Sismondi a lui même recopié plusieurs passages de statistiques départementales³⁷, mais il n'utilise pas ses notes d'une façon explicite dans la *Statistique*.

Le contenu des pages inédites

Plusieurs des points forts du *Tableau* se retrouvent évidemment dans la *Statistique*. Il n'y a rien d'étonnant à cela, les textes sont contemporains. Le manuscrit genevois vient apporter d'importants compléments à l'image de la situation de l'agriculture du Léman. En abordant des aspects capitaux – vigne, mode de tenure, pâturage, forêt, mérinos – qui, malencontreusement, ne se retrouvent pas dans la version imprimée, la version genevoise de la *Statistique*, comble une grave lacune.

Rédigé en 1801, le brouillon de la *Statistique* tient déjà compte des espoirs placés dans la naturalisation des mérinos et leur rôle dans l'amélioration de la race indigène. Les débuts sont prometteurs. La «mérinomanie»³⁸, soutenue par le ministre de l'Intérieur, qui consacre en l'An IX (1801) une somme de 6000.– francs pour «l'encouragement du lainage dans le Léman» et dont une partie est versée à Charles Pictet de Rochemont pour avoir, entre autre, formé des bergers³⁹, a frappé tous les contemporains. Il faut dire que les profits sont énormes. Certaines années ils atteignent 75%⁴⁰.

Sismondi connaît bien le potentiel industriel que la laine de mérinos recèle. N'est-il pas membre du jury départemental chargé de sélectionner des produits pour le concours général portant sur des «produits de découvertes nouvelles, ou comme objet d'une exécution achevée» qui doit se tenir à Paris en l'An X⁴¹? Outre des flacons de la verrerie de Thorens, «une pièce de flanelle lisse présentée par le Cit. Charles Pictet fabriquée avec la partie de ses laines de merinos qui n'ont pu être em-

35 *ibid.*, p. VII.

36 *ibid.*, p. X.

37 H. O. Pappe, son «Introduction» à la *Statistique*, p. 5.

38 André Palluel-Guillard: «Un essai de rénovation économique dans les Alpes: la mérinomanie de l'école genevoise sous le Premier empire», dans *Colloque franco-italien (Grenoble 1986)*, Grenoble, 1988, pp. 123–134.

39 Archives d'Etat de Genève, (désormais AEG), Archives du Département du Léman (désormais ADL), ch. 2, carton N° 477.

40 Jean-Daniel Candaux: *Histoire de la famille Pictet*, Genève 1974, p. 291.

41 AEG, ADL, ch. 2, carton N° 499/2 (17 thermidor An X).

ployées à des ouvrages plus précieux» sera sélectionnée⁴². Charles Pictet est du reste un habitué des concours du Louvre. N'a-t-il pas remporté également une médaille pour un châle⁴³?

Dans son texte, Sismondi prend soin de distinguer le mode de tenure en vigueur et d'en préciser les points forts, sans occulter les aspects négatifs. Il l'avait fait dans le *Tableau* avec nuance. Cette distinction entre propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, restera au cœur de sa problématique dans ses travaux d'économiste puisqu'il consacre encore plusieurs chapitres à ces aspects dans ses *Etudes d'économie politique*, études publiées plus de trente ans après.

Ayant grandi à Genève – terre de petites propriétés – et scruté la Toscane – autre lieu de petits domaines – Sismondi donne une place centrale dans sa problématique à ces petits paysans propriétaires «qui échangent directement leurs sueurs avec la terre»⁴⁴. Sismondi souligne, avec raison, l'importance du faire-valoir direct dans le département du Léman⁴⁵ mais, compte tenu de son importance, les critiques qu'il formule contre la trop courte durée des baux – généralement neuf ans – perdent une partie de leur sens. Car on peut lui objecter que si les baux sont de courtes durées, ils sont le plus souvent renouvelés⁴⁶.

Nous savons que Sismondi a consacré de nombreuses pages du *Tableau* à la description détaillée du vignoble toscan et de la région de Bologne. La minutie de la description des problèmes ampélographiques a été soulignée⁴⁷. C'est donc avec le regard d'un expert que Sismondi traite la vigne genevoise. On est d'autant plus conforté dans cette idée à la lecture d'une note de synthèse qu'il rédige sur les soins à donner à la vigne suite au gel du 27 Floréal An X (18 mai 1802), qui brûle le vignoble lémanique⁴⁸. S'inspirant des travaux des «continuateurs de l'Abbé Rosier» et de ceux du «Patriarche des campagnes, Olivier de Serres»⁴⁹, il prodigue ses conseils:

42 *ibidem*.

43 J.-D. Candaux, *op. cit.*, p. 291.

44 J. Ch. L. Simonde de Sismondi: *Etudes sur l'économie politique*, Paris, 1836, t. I, p. 286.

45 Paul Guichonnet: «L'affermage des terres en Faucigny aux 17^e et 18^e siècles», dans *81^e Congrès des sociétés savantes (Rouen/Caen 1956)*, Paris, 1956, et Dominique Zumkeller: *Le paysan et la terre. Agriculture et structure agraire à Genève au XVIII^e siècle*, Genève, 1992.

46 D. Zumkeller: «Les domaines ruraux de l'Hôpital Général de Genève au XVIII^e siècle», dans *Sauver l'âme – Nourrir le corps; de l'Hôpital Général à l'Hospice Général de Genève*, sous la direction de Bernard Lescaze, Genève, 1985, p. 277–278.

47 Silvio Martini: «J. C. L. Simonde de Sismondi als Agronom, als Vorläufer der Ampelographie und Förderer des landwirtschaftlichen Familienbetriebes», dans *Schweizerische Landwirtschaftliche Monatshefte*, 40/6 (1962), p. 231, et Jean Roy-Chevrier: *Ampélographie rétrospective*, Montpellier/Paris, 1900, p. 421.

48 AEG, ADL, ch. 2, carton N° 499/2.

49 *ibidem*, Sismondi cite ses sources: Abbé Rosier: *Dictionnaire d'agriculture*, tome X, et Olivier de Serres: *Théâtre d'agriculture*, livre 3^e, édition de 1608, p. 178.

«Ceux dont les vignes ont complètement gelé, sont de nécessité forcés de suivre le conseil d'Olivier de Serre, c'est à dire de fonder leur espoir sur les bourgeons qui se feront jour au travers de l'écorce, et de renoncer absolument à la première pousse de cette année; ceux au contraire chez qui la pousse de la vigne n'est gelée qu'à son extrémité ont dans le voisinage de Genève suivi assez généralement le conseil de l'Abbé Rosier, c'est à dire raccourcir la pousse de l'année sur son premier ou son second œil.»

[...]

«Les ceps vigoureux recommenceront probablement bientôt à bourgeonner de toutes parts, on ne sauroit trop recommander aux vigneronns de faire avec méthode le travail de l'effeuillement. Ils doivent conserver cette année les bourgeons qui perceront au travers de l'écorce du vieux bois, et que dans les circonstances ordinaires ils auroient abattus, mais ils doivent les choisir avec discernement, n'en garder que le nombre nécessaire pour former de nouvelles cornes et suppléer aux sarmens que la gelée leur a fait perdre.»

«Il est important de leur dire aussi que les gourmands qui repoussent des racines, et que l'on connoit dans le pays sous le nom de loups doivent dans cette circonstance malheureuse être considérés comme l'espérance de leurs vignes, et qu'il faut les conserver soigneusement toutes les fois qu'ils naissent du pié des ceps que les gelées ou de l'hiver ou du printemps ont fait périr. Outre qu'on peut toujours bonifier l'espèce des ces gourmands en les provignant, le préjugé qui les condamne comme incapables de donner de bons raisins est démenti par l'expérience de plusieurs cultivateurs des environs de Genève qui ont remonté au moyen de ces loups des vignes qu'on regardoit comme perdues, et qui ont obtenu d'elles quelques raisins dès l'année suivante, et l'abondance dès la seconde année.»⁵⁰

Ces recommandations, où écrits théoriques et observations empiriques s'entremêlent, viennent compléter les lignes sur la «taille fort courte», par «crainte du froid» que Sismondi évoque (cf. *infra*). C'est là une façon de faire que Sismondi n'aime pas; il préférerait, semble-t-il, une taille plus longue, comme il l'avait observée en Toscane⁵¹.

Même si le vin local est «petit» et de «peu de garde», comme Sismondi l'écrit, il dégage un important produit brut – concept cher à Sismondi – qu'il n'oublie pas de calculer. Exprimé en produit brut par journal, la vigne occupe la première place, avec «146 francs par journal», des différentes cultures du département, suivie par les champs qui ne rapportent que «48 francs par journal» (cf. *infra*). Sensible aux conditions de la concurrence l'économiste précise que la situation de la vigne est artificielle et qu'elle doit son avantage aux difficultés de transport qui la mette à l'abri des vins du sud.

Le produit brut des champs, calculé par Sismondi, pose problème. Si les superficies données dans sa note (b) [voir note 60] correspondent à

50 AEG, ADL, ch. 2, carton N° 499/2.

51 Sismondi: *Le Tableau...*, op. cit., p. 137sq.

celles figurant dans la *Statistique*⁵², le revenu brut des champs, le seul qui soit donné dans les deux variantes du manuscrit, varie sans qu'on puisse en trouver une explication.

La description que fait Sismondi des «paturages de montagnes» et «des bois» n'appelle que peu de commentaires. On relèvera cependant sa remarque sur la nécessité d'avoir une proportion identique de terrain en pâturage, dans les alpes, et en prairies, dans les vallées, afin que le gros bétail puisse trouver de quoi se nourrir été comme hiver. On remarquera aussi ses suggestions afin d'améliorer la gestion des biens communaux. Il y a là un subtil équilibre entre efficacité économique et justice sociale. On notera également l'absence totale de mention relative aux fruitières lorsqu'il aborde le partage des fromages produits dans les chalets d'alpage. Certes, l'ouvrage de Charles Léonard Lullin, dit Lullin d'Archamps, sur les fruitières, ne paraît qu'en 1811⁵³, mais la première mention d'une telle institution, dans les environs de Genève, date de 1802⁵⁴. Fruitières ou pas, les bergers de la vallée de Chamonix se sont déjà taillés une belle réputation dans la fabrication du fromage et leurs tours de mains sont appréciés à l'étranger⁵⁵.

Sur un plan plus général et de par ses fonctions – il est secrétaire du Conseil de Commerce, Arts et Agriculture – Sismondi a accès aux registres du Conseil de Département et en fait usage. Il peut ainsi déplorer, avec les membres du Conseil, les ravages des épizooties, des méfaits des chèvres et d'autres fléaux⁵⁶. Sismondi aimerait reboiser les terres vagues du département, avec des châtaigniers, comme on l'a fait en Toscane. Et de préconiser une politique interventionniste d'octroi de primes accordées à la plantation de cet arbre précieux⁵⁷.

Ces quelques folios inédits de Sismondi sur la situation de l'agriculture du département du Léman viennent compléter l'image d'un secteur économique tout au début d'un long processus de transformation vers une agriculture de plus en plus intensive, ils viennent, aussi et surtout,

52 Cf. p. 82. On relèvera que Sismondi estime la pose à 2731,8 m², alors que la pose de Savoie est généralement admise valoir 2948,37 m² et que la pose genevoise vaut 2700,67 m². Calculé en frs par hectare, selon la conversion de Sismondi (la pose valant 2731,8 m²), le produit brut des champs vaut 176,42 frs/ha; celui des prés vaut 87,85 frs/ha et celui de la vigne 529,54 frs/ha. Cependant le produit net global qu'il donne est conforme à celui de la page 177.

53 Charles Léonard Lullin: *Des associations rurales pour la fabrication du lait, connues en Suisse sous le nom de fruitières*, Genève/Paris, 1811.

54 Joëlle Droux: *Le premier âge des fruitières dans l'avant pays savoyard (1798–1835)*, Genève (Mémoire de Licence, Faculté des Lettres, multigraphié), 1989, p. 14. L'absence de toute allusion aux fruitières va dans le sens d'une rédaction précoce de ces pages supplémentaires de *La Statistique*.

55 Germaine Levi-Pinard: *La vie quotidienne à Vallorcine au XVIII^e siècle*, Annecy, 3^e édition, 1983, p. 72sq.

56 AEG, ADL, ch. II, section 7, vol 206 f° 34.

57 Sismondi: *Le tableau...*, p. 293.

apporter quelques éléments de discussion sur une période pendant laquelle Sismondi ébauche et peut-être déjà affine sa pensée économique.

Variantes du chapitre «Agriculture» entre le manuscrit de Pescia – *Statistique du département du Léman* éditée par Helmut O. Pappe soit le Chapitre second intitulé «Agriculture» (pages 80–90) – et une copie déposée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève BPU (Ms fr 1022, 72 folios) intitulée également: *Statistique du département du Léman*⁵⁸:

- § 3: **Prairies et Paturages** du Ms de Pescia se poursuit par un long complément (f° 19v – f° 21r), qui suit, ainsi que trois paragraphes nouveaux:
- § 4: **les vignobles** (f° 20 et f° 21)
- § 5: **Paturages de montagnes** (f° 22 – f° 24)
- § 6: **Des bois** (f° 24 – f° 26)

que nous transcrivons.

f° 19 verso/ «Si les assolemens nouveaux et la culture des raves et des pommes de terre se répandent /f° 20 recto/ davantage on pourra peut-être introduire dans le pays cette nouvelle tranche d'industrie. La race savoyarde des moutons a une laine extrêmement grossière et n'est recommandable que par sa vigueur. Le Léman a dans son voisinage une race plus estimée et qui ne dégénère point en changeant de pays; elle vient de Suisse. La laine est assez fine, et l'animal assez robuste; on ne faisait cependant que peu d'efforts pour la naturaliser dans le pays lorsqu'un agriculteur genevois M^r Ch^s Pictet a excité la plus vive émulation chez tous les propriétaires de moutons en introduisant dans le pays la race distinguée des mérinos du troupeau de Rambouillet, par ses soins ils se sont rapidement multipliés, il a formé des bergers, il a enseigné à ses compatriotes les ménagemens qui conviennent à cette

58 La couverture mentionne «Papiers statistiques concernant Genève provenant du Dr De Roches donnés par le Dr Lombard». Don du Dr P. L. Dunant-Colladon (don BPU 1913; accusé réception le 13 mai 1913).

Nous avons constaté quelques variantes entre les deux textes qui se résument à: la dernière phrase du premier paragraphe de la page 89 «Des leçons publiques d'agriculture...» ne figure pas dans le Ms de la BPU, cf. f° 18 verso.

- Page 89, ligne 25 les «173 788 hectares» du Ms Pescia deviennent «177 788 hectares» dans Ms BPU, cf. f° 19 recto. Mais ce n'est là, sans doute, qu'une faute de transcription.
- Page 90, ligne 27, la phrase: «L'on pourroit avec plus d'industrie...», est supprimée dans le Ms BPU, cf. f° 19 verso.
- Page 90, ligne 31 «consacrées» est changé en «destinées».
- Le brouillon de Pescia ne comporte que quelques variantes avec le texte de Genève. Voici la plus importante: page 81, ligne 14 après «qui les traversent» le brouillon toscan continue par la phrase: «Les terrains qui composent ces deux premières classes doivent à eux seuls fournir du grain à tout le département. Ceux qui nous restent à énumérer encore sont considérés les uns comme trop précieux, les autres comme trop peu productif pour êtreensemencé en blé. Les coteaux propres aux vignes et les alluvions entrent dans la première classe, les montagnes dans la seconde. La partie du Département qui est propre à êtreensemencée et qui comprend les jachères et les prés artificiels a une étendue de 327 836 journaux de quatre cents toises quarrées de huit pieds et les sols naturels s'étendent à 136 145 journaux, total 463 984 [journaux]».

colonie étrangère pour l'accoutumer à leur climat. Il a croisé les mérinos avec d'autres races et particulièrement avec des brebis de Suisse qui donnent des métis presque aussi beaux que leur père, et desquelles il a obtenu des moutons à laine noire qu'on ne trouve point parmi les vrais mérinos. Il a distribué des béliers sortis de son troupeau dans la plupart des communes de ce Département, et jusque dans la vallée de Chamougnay au pié du Mont-Blanc; en sorte que la race abâtardie du Département sera peut-être plus qu'à moitié renouvelée dans quelques années.

Outre l'engrais que fournit le bétail, et qu'on pourrait soigner d'une manière plus avantageuse, l'on met aussi à profit dans le voisinage de Genève les boues de la ville que l'on regarde comme le plus puissant de tous, la chaux et le gypse pour les prairies artificielles; on pourrait aussi employer la marne puisqu'on en a trouvé une bonne /f° 20 verso/ carrière dans le voisinage de St-Julien, qui sert d'encaissement à une carrière de gypse en exploitation, mais jusqu'à présent on n'en a pas tiré grand parti pour l'agriculture, non plus que de quelques autres carrières du même genre qui existent dans le département.

Les cultivateurs travaillent la terre à des conditions fort différentes. Il y en a un très grand nombre qui sont propriétaires, et plus peut-être dans le Département du Léman que dans aucune autre partie de la République. Ce sont ceux-là chez lesquels on devrait s'attendre à trouver le plus d'industrie et d'aisance; malheureusement ils songent davantage à accroître leurs propriétés qu'à les améliorer; ils achètent au-delà de leurs forces, doivent sur leurs biens, et se trouvent engagés dans des procès qui les maintiennent dans la pauvreté. Cependant ceux là particulièrement ont acquis plus d'aisance depuis la Révolution, et ils la doivent sans doute en partie à ce qu'une meilleure administration de la justice et des lois plus simples ont diminué les occasions et la durée des procès. Cependant la cause principale de ces progrès comme de tous les autres, c'est sans doute l'énergie que les commotions révolutionnaires ont développé dans tous les caractères, et qui ne se porte plus aujourd'hui que sur des objets utiles.

Parmi ceux qui cultivent le terrain d'autrui, les uns le tiennent à ferme et les autres à bail de métayer; ou en divisant en nature les récoltes avec le maître. Comme les baux des uns et des autres sont fort courts et ne passent jamais 9 ans, les cultivateurs ne font jamais de bonifications considérables sur les terrains qui leur sont confiés, plus souvent même ils les détériorent. Et le propriétaire serait obligé à la fin de chaque bail de faire travailler son /f° 22 recto/ terrain pendant un an ou deux par des domestiques et des ouvriers pour le remettre en bon état ^(a) [= ⁵⁹].

Ces ouvriers et domestiques de campagne qui forment la dernière classe des cultivateurs ont vécu pendant la durée de la révolution avec assez d'aisance, le besoin de main-d'œuvre allant en augmentant et le nombre des ouvriers étant diminué par les réquisitions, leur salaire journalier s'est soutenu dans le voisinage de Genève depuis 1 fr. 50 c à 2 fr. 50 tout compris.

59 [= note (a)] «Par le bail de métayer le propriétaire supporte une partie assez considérable des frais, et ne reçoit pas en compensation à beaucoup près la moitié du produit brut. Cependant ce bail est désavantageux pour le cultivateur, aussi le nombre des métayers diminue-t-il chaque jour.»

60 [= note (b)] /f° 21 recto/ «Comme le produit brut des deux dernières classes de terre n'est pas susceptible d'évaluation, et qu'en l'estimant bas mais arbitrairement on peut destiner le surplus à couvrir les irrégularités et les erreurs qui m'auront sans doute échappé dans les calculs précédents, nous récapitulerons ici ceux de tout le Département

§ 4 Les vignobles

L'étendue de terrain occupé par les vignobles dans le Département, savoir 16 178 journaux, est bien peu de chose si on la compare avec la masse totale de son territoire, dont elle ne fait que la 80^{ème} partie, mais c'est cette branche d'agriculture sur laquelle se déploie la plus grande industrie, celle dont le produit brut est le plus considérable, et celle enfin qui contribue le plus à vivifier le commerce du Département ^(b) [= ⁶⁰]. Les vins du Département sont en général petits et de peu de garde, cependant comme il est éloigné des meilleurs vignoble, que la navigation du lac ouvre un débouché à son superflu, et que celle du Rhône aussi longtems qu'elle reste fermée met obstacle à la concurrence des vins du Midi de la France, les prix se sont toujours soutenus à un prix assez élevé, et ce prix est nécessaire pour couvrir les /f° 22 verso/ frais prodigieux qu'occasionne la culture des vignes, et compense la mauvaise chance à laquelle elles sont sujettes dans un pays que la grêle et les retours tardifs de gelée visitent tous les ans.

Il paraît que c'est la crainte du froid qui a suggéré la taille fort courte qu'on pratique dans tout le Département, on l'arrête sur le premier œil de deux ou de trois coursons. La sève contrariée par cette taille produit une très grande quantité de faux bourgeons, un travail continuel devient nécessaire pour en délivrer la vigne. Les ouvrières qui le font foulent la terre sous leurs pieds et pour réparer cet inconvénient, il faut recourir à des labours fréquens et dispendieux; on en donne trois chaque année à presque toutes les vignes, des échalas qui supportent chaque cep occasionnent aussi des frais considérables. Jusqu'à présent ils viennent de Suisse pour la plus grande partie. Si la rivière d'Arve était encaissée, et rendue susceptible de flottage ou de navigation, ou même si les chemins qui communiquent du pays de vignobles aux hautes montagnes du Département étaient en bon état, l'on n'aurait pas besoin de recourir à des étrangers pour s'en procurer, et les montagnards n'obtiendraient pas seulement un débouché pour leurs bois, ils ne les enverraient aux vigneronns qu'après avoir augmenté leur valeur par leur main-d'œuvre.

Produit brut de 327 836 journaux de champs semences déduites évalué à	L 15 799 742
Produit brut de 136 145 journaux de prés	3 267 480
Produit brut de 16 178 journaux de vignes	2 340 303
Produit brut de 163 945 journaux de bois	592 475
Produit brut de 456 717 journaux de terres vagues	—

Total 1 100 821 journaux de 400 toises de 8 pieds produisant annuellement . . . L 22 000 000

Ce qui donne l'un portant l'autre un produit brut de 20 francs par journal et sur 390 936 hectares [*]

un produit de 56 fr. 25 cent. par hectare.

Les champs donnent l'un portant l'autre un produit brut de 48 fr. par journal

Les prés de 24 francs

Les vignes de 146 francs

Enfin j'ai évalué les bouts de terres vaines au-dessous d'un franc.

Telle est cependant la stérilité du Département que son produit net évalué par le percepteur des contributions à 2 983 307 francs et par le Conseil de Département à 2 523 000, en prenant un milieu entre ces 2 calculs n'est que de deux francs 45 cent par journal, de 6 francs 90 cent. par hectare.»

[* Il y a probablement une erreur du copiste. La superficie du Département est, selon Sismondi, de 300 936 hectares; cf. *La Statistique*, 1971, p. 82.]

§ V Paturages des montagnes

Nous l'avons déjà observé; la prodigieuse étendue des terres vagues que contient le Département, et qui ne donnent d'autre rente que le paturage pour les troupeaux, provient de la nature même des terrains, et l'on ne peut point reprocher à l'agriculteur comme une négligence /f° 23 recto/ de ne les avoir pas défrichés, mais uniquement de n'avoir pas conservé leurs bois; toutes les cimes élevées à plus de 1300 toises au dessus du niveau de la mer et comblent plusieurs vallées intermédiaires; en descendant depuis ces hautes montagnes à celles qui entourent le lac de Genève, on trouve successivement que la belle saison et la végétation durent pour elle 3 mois, ou 4 mois, cinq mois mêmes, et que la terre met à profit ce court espace de temps pour se couvrir d'un gazon fin, court, odorant, et qui communique une saveur agréable à la chair et au lait des animaux qui s'en nourrissent, mais c'est impossible de demander au terrain d'autres produits que des gramens ou des arbres, et c'est tirer tout le parti possible des montagnes que d'y entretenir pendant l'été les troupeaux que l'on nourrit en hyver dans les vallées avec le foin que produisent les prairies. Le besoin de fourrage se fait sentir plus vivement dans les vallées que partout ailleurs, puisque si l'on n'en recueillait pas suffisamment pour nourrir les troupeaux pendant l'hyver, les paturages d'Eté deviendroient inutiles. Ainsi dans toutes les vallées subalpines, la moitié des terres est réduite en prairie. Chaque héritage est divisé en 2 parties égales, pendant 6 ans de suite il doit produire de l'herbe et pendant 6 autres années du bled ou plutôt de l'orge, de l'avoine et des pommes de terre, et l'on continue alternativement.

Les paturages de montagne appartiennent ou à des communes ou à de riches particuliers. Ils ne sont pas susceptibles de grandes divisions, pour en tirer parti, il faut qu'on y trouve de la nourriture pour un nombreux troupeau, et de quoi compenser tous les frais qu'entraîne l'établissement d'une bergerie, que la même propriété /f° 23 verso/ s'étende depuis le bas jusqu'au haut de la montagne afin que les troupeaux puissent la remonter successivement à mesure que la chaleur développe d'herbe dans les régions supérieures et la fait sécher dans le voisinage de la plaine. Il faut enfin qu'il y ait plusieurs habitations à différentes élévations pour abriter et les troupeaux et leurs bergers.

Les familles qui n'ont qu'une fortune médiocre et qui ne peuvent posséder une montagne à elles toutes seules jouissent cependant des avantages de ces paturages lorsqu'elles appartiennent à une commune qui ait de semblables propriétés, mais les pauvres qui ne recueillent pas chez eux de quoi nourrir une vache en hyver s'en trouvent exclus, non pas de droit, mais par le fait. Les communes sont donc plus profitables aux riches qu'aux pauvres et elle le sont d'autant plus aux premiers qu'ils sont plus riches et peuvent nourrir plus de bêtes, ce qui est injuste et contraire à l'esprit de leur institution. Puisque ces communes manquent aujourd'hui de fonds pour leurs premiers besoins, que les centimes additionnels ne peuvent suffire à beaucoup près, ni pour soutenir leurs pauvres, ni pour réparer leurs chemins, ni pour payer les frais de leur administration, rien ne serait plus juste que de faire payer aux communiens au profit de la commune une somme fixe pour chaque tête de bétail qu'ils enverraient au troupeau commun, ce serait une rétribution que les riches doivent bien aux pauvres pour un bien qui est indivis entr'eux et dont eux seuls profitent. Cependant il est probable que ce droit dont la perception n'exigerait aucun frais et ne pourrait donner lieu à aucune discussion serait regardé comme odieux s'il était aussi considérable qu'on pourrait l'exiger en ne considérant que la justice.

f° 24 recto/ Huit jours après que les vaches sont montées dans les paturages communs sous la garde du berger public, les propriétaires s'y rendent ensemble, chacun d'eux traite ses propres vaches, et pèse leur lait, opération qui se répète au milieu du mois d'Aoust et d'après laquelle on établit la proportion de beurre, de fromage et de serat qui revient à chaque vache sur le produit commun du troupeau. Chaque troupeau est ordinairement composé de 40 ou 50 vaches, et surveillé par 4 ou 5 hommes qui passent l'Eté sur la montagne, se nourrissent absolument des produits de la laiterie, sans vin, sans viande, sans légume, n'ayant d'autre pain qu'une espèce de biscuit qui leur dure tout l'Eté; séparés souvent de toute communication avec leurs amis, et ne voyant presque jamais de femmes pendant tout le temps de leur séjour sur la montagne. Leurs habitations élevées le plus souvent en murailles sèches comprennent à l'ordinaire une grande chambre au milieu de laquelle on allume le feu et qui ne reçoit de lumière que par l'ouverture de la cheminée, c'est autour de ce feu que les bergers s'endorment sur leurs grabats; un petit cabinet destiné à la laiterie, et surtout à faire égoutter les fromages, enfin une écurie pour les vaches.

Les procédés de la laiterie sont en général bien entendus dans ce Département. Les bergers de Chamouni passent pour plus habiles que tous leurs voisins, aussi en engage-t-on chaque année pour exercer leur métier dans les montagnes du val d'Aoste et dans celles de la Tarentaise, les bergers des montagnes d'Abondance ont aussi donné à leur laitage quelque réputation. Nous reviendrons sur le produit /f° 24 verso/ en fromage du Département, tout comme sur l'exportation des bœufs, chevaux et mulets qu'on élevait sur les montagnes lorsque nous parlerons du commerce. Les paturages de montagnes ont perdu de leur valeur pendant ces dernières années à cause du fléau qui a frappé sur les propriétaires de vaches; une épizootie cruelle rapportée du fond de la Hongrie par les troupeaux qui ont suivi les armées, s'est propagée dans le Département; le désordre qu'entraîne toujours la guerre, ont mis obstacle à l'exécution de tous les réglemens de police qui auraient pu l'arrêter et une quantité prodigieuse de bêtes à cornes a succombé à ses ravages. Le Conseil de Département dans ses cahiers tant de l'an VIII que de l'an IX a réclamé du gouvernement de nouveaux réglemens de police sur les Epizooties, ou le renouvellement des anciens, des secours pour les cultivateurs dont on serait obligé de faire assommer le bétail, un artiste vétérinaire salarié.

§ VI Une partie considérable des terres vagues du Département était autrefois couverte de bois qui ont été coupés irrégulièrement, et qu'on n'a point eu l'attention de remplacer par de nouvelles plantations. Le Département se trouve réduit aujourd'hui à 163 945 journaux de bois. Il serait d'autant /f° 25 recto/ plus à désirer que l'on pût rendre aux montagnes leurs anciennes forêts et qu'à peine le produit des paturages en serait diminué, tandis que l'existence des bois conférerait aux plaines situées plus bas un climat plus chaud et retiendraient sur les montagnes un terrain que les pluies entraînent sans cesse, et tandis que leur coupe régulière enrichirait les propriétaires des montagnes, assurerait aux villes le chauffage dont elles manquent, et à la marine les bois de construction qui lui sont nécessaires.

Pour préserver ce qui nous reste de forêts, il est indispensable de rétablir dans toute sa vigueur la police forestière qui souffre tout à la fois et du vice des lois existantes et du manque de fonds pour leur exécution. Les cahiers du Conseil de Département et ceux que le Conseiller d'Etat a reçus donnent le détail des demandes de ce pays pour ces deux objets; mais si nous voulons faire davantage encore, et remplacer ceux que la hache a détruits, il est absolument nécessaire que le gouver-

nement réveille l'émulation des particuliers par une prime, qui compense presque les frais très modiques d'une plantation. Dans la plaine l'agriculteur peut planter tout au moins des peupliers et des saules d'en l'espérance d'en jouir lui-même. Mais la vie des arbres qui croissent sur les montages est extraordinairement longue, et la lenteur de leurs progrès est proportionnée à l'apreté du climat, ainsi quelque peu de frais qu'exige la plantation d'un bois ne se trouve-t-il presque jamais un montagnard qui se détermine à la faire pour que ses arrière-petits-enfants en jouissent.

f° 25 verso/ Une prime accordée pour la plantation de chataigniers sur toutes les montagnes peu élevées multiplierait peut-être cet arbre si précieux qui n'est point assez commun dans le Département, et qui semble destiné par la nature à fournir au montagnard la principale nourriture. Le Grand Duc Pierre Léopold a obtenu le succès le plus complet en accordant une prime semblable aux montagnards des Apennins. Il faudrait en accorder une autre un peu moins forte au cultivateur qui planterait des sapins sur les hautes Alpes et tout cela sans préjudice des autres moyens qu'on pourrait mettre en œuvre pour donner de l'activité à ce genre de culture.

Cependant tous les efforts de la législation et du gouvernement pour rétablir les bois seront également inutiles si l'on ne vient pas à bout d'extirper presque absolument les troupeaux de chèvres qui sont pour ce Département un fléau destructeur. Leur dent venimeuse porte la mort par toutes les blessures qu'elles font aux jeunes arbres auxquels elles s'attachent toujours de préférence, et le Conseil de Département a assuré qu'elles détruisent plus de bois à elles seules que n'en abattait la hache du bûcheron. Les pauvres sont encouragés à tenir des chèvres par le peu de frais qu'elles exigent. Il ne faut que très peu de fourrage pour les nourrir en hyver parcequ'en toute saison elles peuvent trouver ou l'on peut cueillir pour elles des jeunes pousses qu'elles mangent avec avidité. Ce sont donc les gens sans propriété, et auxquels leurs ravages sont par conséquent indifférens qui les ont multipliées tandis que tous ceux auxquels l'intérêt de leur pays qui est le leur propre est cher, se gardent bien d'en élever. Les chèvres moins dociles /f° 25 recto/ et plus hardies que tous les autres animaux domestiques ne restent jamais sous les yeux du berger qui ne peut en être rendu responsable; elles errent à l'aventure, le propriétaire qui les trouve dans ses domaines ne sait à qui se plaindre, et l'action qui lui est donnée par la loi pour obtenir des dédommagements est trop difficile à contenir et trop couteuse, en même tems que l'amende est trop petite pour qu'il veuille l'entreprendre. Aussi tous les propriétaires reclament-ils de toutes parts dans le Département pour qu'une loi enjoigne aux gardes forestiers, et permette aux propriétaires de tuer toutes les chèvres qu'ils trouveront errantes dans les bois confiés à leur garde, et dans leurs domaines. Cet acte de vigueur le plus prompt, le plus juste, et le moins sujet à contestation, en même tems qu'il est seul capable de rétablir la police forestière, aurait encore l'avantage de dégouter peu à peu les propriétaires de chèvres de l'entretien d'un animal qui n'est profitable qu'autant qu'il vit aux dépens d'autrui.»